

Jury d'assises par tirage au sort sur les listes électorales, les jurés désignés sont : David Agathe, Goigoux Colette, Tremblin Evelyne, épouse Delmas.

Attribution de marchés de la voirie 2018 :

Rue du Petit-Bois, du giratoire au cimetière: 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

L'entreprise Pignot est retenue pour 52.845 € HT soit 63.414 € TTC. Ces travaux bénéficieront d'une aide de l'Etat au titre de la DETR de 16.910 € et du département de 13 211€. Les travaux de trottoirs et de voirie commenceront à l'issue du renouvellement du réseau de distribution d'eau potable programmé par l'Agglo.

Route de la Vigerie : 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'entreprise Siorat est retenue pour 19.904 € HT soit 23.885 € TTC. Ces travaux bénéficient d'une aide du département de 10.000 € sur un plafond de 25 000€.

Route de Chassagnac, de la limite de la commune d'Yssandon au carrefour du chemin des Grands-Bois : 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'entreprise Pignot est retenue pour 8.900 € HT, soit 10.680 TTC. Reliquat de l'aide départementale dans le cadre du programme voirie 2000€.

Syndicat intercommunal du Collège. Il gère actuellement le gymnase et la piscine. Une modification de statuts est acceptée afin que les communes adhérentes participent à l'ensemble des frais d'entretien des espaces utilisés par les élèves du collège : terrain de sports, pelouse de l'ex camping...

Régie municipale: A la demande du Trésorier Payeur, la régie de droits de place des espaces publics est supprimée. Le règlement de ces droits s'effectuera par mandatement.

Peinture d'une salle de classe. La salle de classe de CE1 sera repeinte par l'auto-entreprise Combalbert pour 1.729 € TTC, en août. Aide demandée au Conseil Départemental.

Mise en sécurité pour les piétons de la rue Traversière et de l'École par implantation de potelets et de barrières sur un côté de la rue. Un parking pour les enseignants sera rendu accessible côté rue principale, afin de dégager du stationnement sur le parking de l'école pour les parents.

Personnel communal : Une promotion de grade est accordée à un agent pour les 6 derniers mois de sa carrière (retraite au 31.12.2018).

Reprise de concession au cimetière du Bourg de Mansac. Elle est acceptée avec restitution de 160 € sur les 240 € initialement versés (1/3 reste acquis au CCAS).

Emprunt : le conseil municipal autorise un emprunt de 120.000 € en couverture des investissements 2018. Consultation et étude de plusieurs offres bancaires.

Divers : dépôt à la trésorerie de Brive d'une somme de 250€, don effectué à la commune par le responsable de la communauté des gens du voyage qui ont occupé illégalement des espaces publics (ancien stade) du 20 au 30 mai. Pour éviter toute nouvelle intrusion, des blocs ont été acquis et positionnés sur les divers accès.